

## AVIS DE CONVOCATION



Séance ordinaire du conseil d'établissement  
**Mercredi le 11 février 2026 à 19 h**  
 Classe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année – Local 104  
**Proposition d'ordre du jour**

*« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »*

	Rôle du CÉ LIP	Temps
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance	<i>Art. 61</i>	2 Min
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adopter	2 Min
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2025	Adopter <i>Art.69</i>	5 Min
4. Période réservée au public	Informé	5 Min
<b>5. Décisions ou consultations</b>		
5.1 Cour d'école	Consultation et adoption <i>Art.76</i>	15 Min
5.2 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2026-2027	Consulter Approuver	10 Min
5.3 Critères de sélection d'une direction d'établissement - Forms	Consulter <i>Art. 79 et 96.8</i>	15 Min
<b>6. Informations</b>		
6.1 Politique 219	Informé	5 Min
6.2 Nouvelles de l'école	Informé	5 Min
6.3 Parole aux représentants de l'école	Informé	3 Min
7. Correspondance	Informé	2 Min
8. Questions diverses		2 Min
9. Date de la prochaine assemblée, le 25 mars 2026		2 Min
10. Levée de l'assemblée		2 Min

Termes	Définition
Adopter	Ce terme signifie le fait de prendre une décision à partir d'une proposition. Il inclut le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Approuver	Ce terme signifie le fait de donner ou non son accord à une proposition faite par le directeur d'école, et ce, sans modification. Ce pouvoir est plus restreint que le pouvoir d'adopter du fait qu'il concerne des propositions qui touchent des responsabilités attribuées au personnel de l'établissement. Il est également possible de rejeter, en bloc, ce qui est proposé.
Consulter	Ce terme signifie le fait de solliciter l'avis d'une personne en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis ne lie pas l'instance décisionnelle.
Proposer	Élaborer, préparer et soumettre une proposition pour fins d'adoption ou d'approbation.
Quorum	Le quorum au conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. (Lip, art.61)